



Conférence des ministres des Mines

Plan d'action 2002

Conscients du rôle moteur du développement économique régional rempli par l'industrie minière au Canada, les ministres furent impressionnés par la qualité et la pertinence des présentations faites par les associations industrielles et les organismes intéressés. Les ministres ont pris note du fait que plus de 100 collectivités, formées d'au-delà de 600 000 personnes, s'appuient directement sur l'industrie minière. Ils ont également apprécié les conclusions de récentes études d'impact socio-économiques sur le développement de nouvelles mines au Canada qui démontrent les bénéfices tangibles que procure l'industrie minière aux régions ressources et aux collectivités concernées.

Les ministres ont constaté avec satisfaction les efforts sincères de l'industrie pour assumer la part des responsabilités sociales et environnementales qui lui revient dans un contexte où ces responsabilités sont partagées par tous les partenaires, alors qu'ils continuent d'œuvrer à la mise en place de régimes fiscaux et réglementaires justes et adaptés.

L'industrie a souligné la nécessité de la production d'information géoscientifique publique comme pierre d'assise de ses activités d'exploration et donc du développement durable de l'industrie minière au Canada. Les ministres ont reconnu ce besoin, dans la mesure où l'information géoscientifique produite et financée par les gouvernements constitue un élément indispensable dans un processus de décision éclairé.

En considérant les recommandations résultant des travaux réalisés à la suite du Plan d'action 2001, les ministres ont convenu de poursuivre leurs actions dans les domaines suivants :

- La situation de l'industrie et des entreprises;
- Le financement de l'exploration minérale;
- La restauration des sites miniers abandonnés;
- Le soutien au secteur de l'or;
- La coopération géoscientifique; et
- Le partenariat Autochtone-industrie.

Se basant sur leurs discussions avec les représentants de l'industrie et les groupes d'intérêt, les ministres ont aussi convenu de nouvelles initiatives :

- L'étude de la compétitivité internationale de l'industrie minière au Canada;
- La mise en œuvre des politiques de lutte aux changements climatiques;
- Le développement de l'industrie du diamant; et
- Les opportunités de recyclage des métaux.



La situation de l'industrie et des entreprises

Les ministres des Mines ont exprimé leurs inquiétudes devant le fait que le secteur des ressources est encore exclu de la réduction du taux général d'imposition des sociétés annoncée en février 2000 par le gouvernement fédéral, et les discussions ayant cours concernant certaines réformes fiscales qui pourraient affecter la compétitivité internationale de l'industrie minière.

Or, dans le Plan d'action 2001, les ministres provinciaux et territoriaux avaient exprimé le besoin d'une réduction du taux fédéral de la fiscalité des corporations applicable à l'industrie minière, conforme à celle consentie aux autres secteurs industriels. Les ministres avaient précisé que cette réduction devait être consentie sans égard aux allocations particulières accordées à l'industrie minière en rapport avec les spécificités du secteur, telles l'allocation de ressources et l'amortissement accéléré. Les ministres recommandent que Finances Canada poursuive ses consultations avec les provinces et territoires sur la réforme fiscale, avant de finaliser la nouvelle structure fiscale.

Dans le contexte des consultations prébudgétaires en cours au sein du gouvernement fédéral, le ministre des Ressources naturelles du Canada s'est engagé à poursuivre son dialogue avec son collègue des Finances, au sujet de diverses considérations fiscales applicables à l'industrie minière.

Les ministres provinciaux et territoriaux poursuivront leurs démarches en vue d'obtenir des allègements fiscaux par leurs gouvernements respectifs.

Le financement de l'exploration minérale

Les ministres se sont réjouis de l'accroissement des investissements en exploration au Canada résultant des mesures incitatives implantées par divers gouvernements.

Bien que la situation s'améliore et que les mesures fiscales et budgétaires implantées au cours des dernières années ne fassent que commencer à accomplir les buts désirés, les ministres partagent l'opinion de l'industrie à l'effet que des efforts additionnels doivent être entrepris pour assurer de nouvelles découvertes et le renouvellement des réserves minérales de plusieurs substances au Canada.

En accord avec les recommandations du groupe de travail intergouvernemental sur les mesures fiscales, les ministres ont convenu que le ministre des Ressources naturelles du Canada devrait informer son collègue des Finances de la nécessité :

- De prolonger au 31 décembre 2004 le crédit d'impôt fédéral à l'investissement en exploration, avec l'option de l'étendre pour une autre année additionnelle; et
- De prolonger d'un an la période allouée pour investir les sommes levées au cours de la dernière année du programme.

Les ministres provinciaux concernés vont, de la même façon, informer leurs collègues ministres des Finances de ces recommandations.

Les ministres ont aussi convenu de prolonger d'un an le mandat du groupe de travail intergouvernemental, lui demandant de soumettre son rapport final lors de leur prochaine Conférence.

La restauration des mines abandonnées

Les ministres ont convenu avec les groupes d'intérêt et les représentants de l'industrie que le développement de stratégies de restauration des sites miniers abandonnés adaptées aux besoins de chaque gouvernement est une priorité à court terme.

En continuité avec le mandat accordé au comité aviseur multipartite, les ministres ont demandé que :

- Les questions reliées aux barrières réglementaires et institutionnelles à la collaboration soient étudiées;
- Un guide des pratiques exemplaires et des lignes directrices, favorisant la participation des communautés locales, soit élaboré;
- Un système de gestion de l'information et d'établissement des priorités soit développé; et
- Diverses approches de financement soient explorées et que les options privilégiées soient documentées.

De plus, les ministres ont demandé d'obtenir des recommandations spécifiques répondant à ces attentes lors de leur prochaine Conférence.

Le soutien au secteur de l'or

Les ministres ont supporté les recommandations du Groupe de travail mixte gouvernements-industrie, ayant bénéficié de l'assistance technique de l'Ontario et du Québec. Les ministres ont exprimé leur appréciation à l'égard de tous ceux qui ont participé à ces travaux.

Les ministres ont notamment convenu d'encourager les activités de recherche et de développement orientées vers l'identification de nouveaux usages industriels pour l'or, de promouvoir l'usage de l'or dans une grande variété d'applications et de poursuivre leurs efforts pour que soient revues les politiques de vente des réserves d'or des banques centrales et des institutions internationales.

Les ministres des Mines ont mandaté le Groupe de travail mixte gouvernements-industrie pour qu'il effectue le suivi de ces décisions et fasse rapport.

La coopération géoscientifique

Les ministres ont convenu avec l'industrie que l'acquisition et la diffusion de connaissances géoscientifiques fiables et inédites constituent des éléments essentiels aux processus de décision privés et publics.

Les ministres furent unanimes dans leur appui à l'élaboration de stratégies visant à stimuler le soutien aux initiatives géoscientifiques. Le ministre des Ressources naturelles du Canada continuera à explorer les options visant à assurer le financement fédéral requis à l'actualisation des stratégies coopératives de cartographie géoscientifique, alors que les ministres provinciaux et territoriaux sont volontaires pour élaborer leur stratégie propre, adaptée à leurs besoins spécifiques, et financer leur part de celle-ci.

Le partenariat Autochtone-industrie

Les ministres ont pris acte des progrès réalisés par plusieurs provinces et territoires à cet égard. Tous ont reconnu que le développement des ressources minérales offre une opportunité inestimable d'associer les communautés autochtones aux projets de développement économique des régions ressources.

Les ministres ont convenu de former un comité aviseur multipartite devant traiter des questions relatives au partenariat Autochtone-industrie, ayant des liens étroits avec le comité intergouvernemental sur la participation des Autochtones à l'industrie minière. Les ministres ont mandaté ce comité aviseur afin qu'il organise, au cours de l'année à venir, un atelier de travail en vue de revoir les programmes existants et les meilleures pratiques, d'identifier des écarts et les besoins actuels, et de développer des plans d'action adaptés aux besoins de chaque province et territoire.

Les ministres ont demandé qu'un rapport d'étape leur soit présenté sur ces sujets lors de leur prochaine Conférence.

L'étude de la compétitivité internationale de l'industrie minière au Canada

Les ministres ont partagé les préoccupations de l'industrie minière au Canada à l'égard de sa compétitivité sur le marché mondial. Les ministres ont convenu en principe d'entreprendre une étude des facteurs clefs qui influencent la compétitivité, en tant qu'outil de référence pour l'élaboration des politiques.

À cet effet, les ministres ont mandaté le Groupe de travail intergouvernemental sur l'industrie minière (GTIGIM) afin qu'il constitue un sous-comité qui proposera le devis de cette étude. Les ministres ont insisté pour que cette étude soit spécifique à leurs besoins et pratique; ils ont demandé à ce qu'un rapport d'étape leur soit présenté lors de leur prochaine conférence. Les ministres ont accepté le support technique du Manitoba en vue de faciliter le travail de ce sous-comité.

La mise en œuvre des politiques de lutte aux changements climatiques

À la lumière de l'annonce de l'intention du gouvernement du Canada de ratifier le protocole de Kyoto, les ministres ont convenu de donner suite à la proposition de l'Association minière du Canada de former un groupe de travail mixte gouvernements-industrie qui effectuera le suivi du développement des politiques et en évaluera les impacts potentiels sur l'industrie minière, particulièrement en matière de compétitivité, d'équité régionale et d'innovation.

Les ministres souhaitent obtenir un rapport d'étape à cet égard lors de leur prochaine Conférence.

Le développement de l'industrie du diamant

Les ministres ont examiné des opportunités et des facteurs particuliers liés au développement de l'industrie du diamant au Canada.

Bien que généralement favorables à la mise en œuvre du Processus de Kimberley par le Canada, les ministres ont aussi reconnu le besoin d'identifier des avenues de collaboration ayant pour objectif de maximiser la valeur ajoutée résultant de toutes les étapes de l'industrie émergente du diamant (y incluant l'exploration, l'extraction et la transformation) au bénéfice des Canadiens et des communautés locales intéressées. Les ministres ont souligné le besoin de flexibilité dans la mise en œuvre de ces collaborations et des réglementations en résultant, afin de satisfaire les besoins spécifiques des provinces et territoires.

Les ministres des Mines ont demandé qu'un comité de coordination intergouvernemental soit formé de représentants de chacun des gouvernements intéressés dans le cadre des travaux du GTIGIM, ayant pour mandat de partager l'information pertinente, d'assurer la consultation pleine et entière et de coordonner les efforts reliés à la mise en œuvre du Processus de Kimberley et aux avenues de collaboration identifiées.

Le recyclage des métaux

Les ministres ont reconnu les liens directs qui existent entre le développement de l'industrie du recyclage, l'innovation, le développement technologique et le développement durable, puisque l'industrie du recyclage comprend présentement plus de 3 500 entreprises qui emploient au-delà de 15 000 travailleurs au Canada. Reconnaisant le rôle clef du recyclage des métaux à la poursuite du développement durable de l'industrie minière au Canada, les ministres des Mines ont convenu du besoin de doter l'industrie d'un encadrement réglementaire adapté facilitant le commerce international des matériaux recyclables tout en protégeant adéquatement l'environnement.

Ainsi, les ministres ont demandé qu'un groupe de travail mixte gouvernements-industrie soit formé, profitant du support technique du Nouveau-Brunswick et de Ressources naturelles Canada, en vue de partager l'information et les préoccupations, et de proposer les actions appropriées. Considérant l'importance de ce sujet pour plusieurs communautés, les ministres ont demandé d'obtenir un rapport lors de leur prochaine Conférence.

Prochaine réunion

Les ministres ont accepté l'invitation du ministre Tim Olive de se rencontrer lors de leur 60^e Conférence annuelle des ministres des Mines à Halifax, du 28 au 30 septembre 2003.